

A l'attention d'Aurélie Trouvé

Chère Aurélie,

Tu m'as adressé une lettre recommandée avec accusé de réception, datée du 19 juin et reçue au siège le 26, me demandant d'annuler la récente élection du Conseil d'administration d'Attac. J'y réponds aujourd'hui publiquement : ta demande ne me paraît ni conforme aux statuts d'Attac, ni au droit, ni à l'esprit de responsabilité qui doit animer les membres du Conseil d'administration de notre association dont tu fais désormais partie.

Ta demande n'est pas conforme aux statuts car le président de l'association - heureusement ! - n'a pas le pouvoir d'annuler une élection. Cette décision relève du CA.

Ta demande n'est pas non plus conforme au droit. Si des « anomalies » sont venues perturber la sincérité du scrutin et que des candidats se sentent lésés, ils doivent avoir recours à la justice. Tu peux donc, si tu estimes que la situation le justifie, engager une procédure judiciaire visant à l'annulation des élections.

Ta demande, enfin, n'est pas conforme à l'esprit de responsabilité qui doit caractériser l'action des membres du CA d'Attac. Jusqu'à présent, des « anomalies » et « aberrations » statistiques ont été signalées par un groupe d'élus dont tu fais partie et qui ont par conséquent décidé de suspendre leur participation au CA. Ces « anomalies » et « aberrations » reposent sur des études faites par deux statisticiens du Conseil scientifique d'Attac, relayées par le président du CS, alors qu'un autre statisticien du CS les conteste formellement, comme d'ailleurs des adhérents ayant une compétence en la matière. Tu comprendras que dans une telle situation l'esprit partisan doit céder la place au principe de précaution. Nul ne doit, volontairement ou involontairement, contribuer à nuire à l'association. C'est pourquoi le CA a décidé de contacter des statisticiens indépendants afin qu'ils nous donnent leur opinion. En attendant le résultat de leurs études, la modération devrait s'imposer à tous, particulièrement à ceux qui ont proposé leurs suffrages aux adhérents pour exercer des fonctions de direction. D'autant que les études à charge qui ont été menées par deux membres du Conseil scientifique, qui n'hésitent même plus à parler ouvertement de « fraude » avant que les études officielles ne soient réalisées, reposent sur des données erronées.

En effet, le tableau des résultats réalisé par le constat d'huissier, le 28 juin, montre clairement les éléments suivants :

- Dans la déclaration que tu as signée, 2 000 bulletins auraient été dépouillés entre samedi 10 et dimanche 11 juin. Le chiffre réel est de 2 658 qui se répartit en 285 le samedi (la liste Susan George obtenait 12 élus sur 24) et 2 373 le dimanche (la liste Susan George obtenait 15 élus sur 24).

Dans la déclaration que tu as signée, 1 000 bulletins auraient été dépouillés lundi 12 et mardi 13 juin, la liste de Susan George obtenant 14 élus sur 24. Le chiffre réel est de 947 bulletins dépouillés qui se répartissent en 341 bulletins le lundi 12 (la liste de Susan George obtenant 11 élus sur 24) et 606 bulletins dépouillés le mardi 13 (la liste de Susan George obtenant encore 11 élus sur 24).

Dans la déclaration que tu as signée, 1 900 bulletins auraient été dépouillés le mercredi 14 juin, donnant 7 élus sur 24 à la liste de Susan George. Le chiffre réel est de 1 006 bulletins, donnant 8 élus sur 24 à la liste de Susan George.

Dans la déclaration que tu as signée, 750 bulletins auraient été dépouillés le jeudi 15 juin, donnant 14 élus à la liste de Susan George. Le chiffre réel est de 857 bulletins, donnant 8 élus à la liste de Susan George.

Dans la déclaration que tu as signée, les bulletins dépouillés sur place à Rennes le 17 juin, ne sont pas mentionnés (votes directs et procurations). Il est vrai qu'ils ont un caractère particulier. Ils s'élèvent néanmoins à 364, donnant 2 élus sur 24 à la liste de Susan George.

J'ai peut-être, moi aussi, commis des erreurs de calcul. Chacun pourra les corriger en se reportant au tableau de l'huissier diffusé hier, 28 juin, aux fondateurs, membres du CA et du CS. Mais ce qui est certain, c'est que la preuve d'une « anomalie » quelconque est loin d'être avérée, d'autant que les écarts de voix entre candidats sont minimes.

C'est pourquoi, dans le doute, le CA a décidé du principe d'une nouvelle élection. Il a également décidé d'en demander confirmation au collège des fondateurs et aux comités locaux via la CNCL. Tu trouveras ci-dessous, pour rappel, la déclaration du CA du 24 juin. Ces élections devront permettre de clarifier les enjeux sur le fond ; d'être simples dans leur forme ; et d'être incontestables dans leurs résultats.

Je t'invite une nouvelle fois, ainsi que tes camarades de la liste de Susan George et les fondateurs qui la soutiennent, à reprendre au plus vite ta place au CA. Nous avons besoin de toutes nos forces. Nos divergences d'orientation, tant sur les perspectives d'Attac que sur les alternatives au néolibéralisme ou le fonctionnement de l'association, sont bien moindres que nos points d'accord. Pourquoi, dès lors, insister sur ce qui nous divise au lieu d'agir ensemble sur ce qui nous rassemble ?

Cordialement.

Jacques Nikonoff